

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CANTON DE CASTETS**

Centre médico-social – 364, avenue Jean Noël Serret – 40260 CASTETS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 FEVRIER 2006**

L'an deux mille six, le vingt sept février à dix huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Castets, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à VIELLE ST GIRONS, Bourg de VIELLE, sous la présidence de Monsieur Gérard SUBSOL.

Etaient présents : Gérard SUBSOL, Jean-Pierre BEGUERY, François BELLIARD, Christian GOUSSEBAIRE, Jackie DARZACQ, Joseph-Jean LABADIE , Jacques COUSSAU, Jean MORA, Michel DARREMONT, Michel DAGREOU, Michel NAULIBOIS, Jean-Marie BERGEZ, Eloi ALFONSO, Fernand BROCA, Albert TONNEAU , Bertrand PUYO, Pierre BORDES, Jacques HERVE, BRAZEILLES Claude, LESFAURIES Robert, Marylène DESCAMPS, Gilbert DARMANTHE, Claude LAURENT, Pascal DUC, Aline BATBEDAT, Jean CASTAGNET, Isabelle MOREAU, Bertrand DES GROTTES, Robert CANGUILHEM, Francis CANICAS, Thierry DUPOUY, Sylvain CAUMONT.

Absents excusés : Serge MEHATS.

Secrétaire de séance : Robert CANGUILHEM.

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Le compte rendu du précédent conseil communautaire soulève les observations suivantes :

Etude financière : trois cabinets ont répondu, les maires auront copie des propositions qui seront débattues lors d'une réunion de bureau.

Monsieur CANGUILHEM souhaite qu'il soit fait mention au compte rendu de ses observations sur le recrutement du chargé de mission tourisme. Il évoque que sans définition de l'intérêt communautaire dans le domaine du tourisme, le recrutement est prématuré.

Monsieur BEGUERY fait mention de débats qui n'ont pas eu lieu en conseil communautaire, le Président précise qu'il ne convient pas de les rapporter dans le compte rendu.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Actes du Président, au titre de la délégation donnée en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales : NEANT

## **1- OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le document diffusé aux élus communautaires est annexé au présent compte rendu.

Monsieur BEGUERY s'étonne que l'instruction des certificats d'urbanisme et de permissions de voirie pose problème, la DDE s'étant engagée à les instruire. Il s'inquiète des nombreuses prévisions de dépenses, et regrette que dans le cadre du cahier des charges sur la TPU, la mention obligatoire de la dotation de solidarité ne figure pas. Le Président évoque les permissions de voirie sur voies d'intérêt communautaire, que la DDE a refusé d'instruire. Quant à la dotation de solidarité, elle est facultative et fera l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

Monsieur BERGEZ rappelle que l'option fiscalité mixte accompagnée d'une définition a été évoquée en bureau communautaire.

Monsieur PUYO évoque la dotation de péréquation perçue par les communes qui devra être prise en compte et reversée par la Communauté de communes.

Monsieur PUYO, étant empêché, quitte la séance.

Nombre de membres présents : 30

## **OBJET : COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2005 :**

Monsieur BERGEZ présente à l'assemblée les comptes administratif et de gestion 2005 de la Communauté de communes du Canton de Castets arrêtés aux sommes suivantes :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	1.362.734,53
Recettes	2.273.457,79
Excédent	910.723,26

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	1.112.354,36
Recettes	664.844,36
Excédent	447.510,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote les comptes administratif et de gestion 2005, arrêtés aux sommes mentionnées ci-dessus.

## **OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2005**

Monsieur BERGEZ rappelle les résultats de l'exercice 2005, et propose l'affectation suivante :

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2004 :

Déficit de clôture : OO1	447.510
Solde des restes à réaliser :	185.570
Besoin de financement :	633.080

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2004 :

Résultat de l'exercice	553.774,55
Résultat antérieur reporté :	356.948,71
Résultat à affecter :	910.723,26

AFFECTATION :

1° affectation en réserve :

R 1068 Investissement :	633.100
-------------------------	---------

2° report en fonctionnement :

R OO2 Excédent fonctionnement reporté :	277.623,26
---	------------

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité vote l'affectation ci-dessus présentée et dit que les montants seront repris au budget primitif 2006

**OBJET : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Le Président rappelle à l'assemblée la construction de la route nouvelle à LEVIGNACQ, sur le quartier Louise. La contenance cadastrale de cette propriété est au total de 45a69ca, et se compose des parcelles suivantes :

F793	5a17
F640	2a81
F755	1a56
F757	1a66
F743	6a39

F 749	4a25
F 746	0a06
F 747	3a08
F 740	7a21
F 766	0a81

F769	5a08
F 773	0a25
F 775	0a43
F 777	1a16
F 751	2a30

F 753	2a42
F759	1a05

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité, lance la procédure de classement dans le domaine public de la Communauté de communes de la voie ci-dessous désignée par les parcelles indiquées, au moyen d'une enquête publique qui se tiendra au siège de la Communauté de communes du Canton de Castets, ainsi qu'à la mairie de LEVIGNACQ.

Il nomme le cabinet de géomètre BARRERE commissaire enquêteur chargé de ce dossier, et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

**OBJET : APPELATION DE LA ROUTE NOUVELLE :**

Le Président rappelle à l'assemblée la construction de la route nouvelle à LEVIGNACQ, qui fait l'objet d'une procédure de classement dans le domaine public de la Communauté de communes du Canton de Castets.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte le nom de route de LOUISE pour la voie nouvelle construite à LEVIGNACQ et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

**OBJET : MAITRISE D'OEUVRE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :**

Le Président rappelle à l'assemblée la consultation portant sur la maîtrise d'œuvre des gens du voyage.

Après avis du bureau communautaire, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité (30 pour et 1 abstention), accepte la proposition de Monsieur DUCOUREAU, pour un montant de 26.755.80€ HT soit 32.000 € TTC et autorise le président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur NAULIBOIS fait part des menaces qui pèsent sur la poste à LEVIGNACQ. La poste propose l'installation d'un relais poste mais avec une diminution des horaires d'ouverture. La mairie est favorable à une agence postale, avec une dotation de 800 € par mois. Il précise que la dotation est de 900 € si l'opération est portée par l'intercommunalité. Il interroge la Communauté de communes sur les solutions possibles.

D'autres communes sont dans le même cas. Le Président conseille de prendre contact avec la commission départementale en charge du dossier qui pourra renseigner efficacement.

Monsieur CANGUILHEM informe qu'il a lu dans le journal qu'une charte forestière était mise en place sur le Pays Adour Landes Océanes et que 5 Communautés de communes sont concernées. Il demande si la Communauté de communes en fait partie. Le Président rappelle que la Communauté de communes fait partie du Pays Landes natures Côte d'Argent et qu'elle n'est pas concernée par cette opération.

Monsieur CAUMONT évoque la commission voirie, et les divergences de vue sur l'utilité d'une enquête publique en vue du classement des voies communales. Le classement fait par la commune de Vielle St Girons est dispensé d'enquête et a donné lieu à une délibération.

Madame DARZACQ informe que la commune de CASTETS est classée en zone de revitalisation rurale et demande ce qu'il en est pour les autres communes. Le Président répond que toutes les communes du territoire sont dans ce classement.

La séance du conseil communautaire est levée à 19h45.

Le Président,  
Gérard SUSOL